



## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

# **LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

## **Systemes de protection des travailleurs isolés dans les zones avec ou sans couverture cellulaire**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0</b>	<b>Renseignements généraux</b>	<b>3</b>
1.1	Service correctionnel du Canada	3
1.2	Services correctionnels communautaires	3
1.3	Objectifs de la présente demande de renseignements	3
<b>2.0</b>	<b>Le processus de DR</b>	<b>4</b>
2.1	Nature de la DR	4
2.2	Nature et format des réponses demandées	4
2.3	Coûts de réponse	5
2.4	Traitement des réponses	5
2.4.1	Utilisation des réponses	5
2.4.2	Équipe d'examen	5
2.4.3	Confidentialité	5
2.4.4	Activité de suivi	5
2.5	Demandes de renseignements	5
2.6	Présentation des réponses	5
<b>3.0</b>	<b>Exigences relatives à la protection du système de travail isolé</b>	<b>6</b>
<b>4.0</b>	<b>Exigences liées à la cote de sécurité</b>	<b>6</b>
4.1	Exigences prévues liées à la cote de sécurité – Demande de proposition (DP)	6
4.2	Processus de sécurité de la Direction de la sécurité industrielle canadienne	7
4.3	Souveraineté des données prévue	8
4.4	Confidentialité des données et sécurité des renseignements	8
4.5	Menaces liées à l'approvisionnement du gouvernement du Canada	9
<b>5.0</b>	<b>Questions destinées à l'industrie</b>	<b>10</b>
<b>6.0</b>	<b>Liens utiles</b>	<b>13</b>
<b>7.0</b>	<b>Liens vers la norme d'application Web du gouvernement du Canada</b>	<b>13</b>



## **1.0 Renseignements généraux**

### **1.1 Service correctionnel du Canada**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du gouvernement du Canada au sein du portefeuille de la Sécurité publique. Ce portefeuille regroupe d'importantes organisations du gouvernement fédéral relatives à la sécurité publique, y compris la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organes d'examen.

Le SCC contribue à la sécurité publique au moyen de la surveillance et de la réinsertion sociale des délinquants. Plus précisément, le SCC est responsable de l'administration des peines imposées par les tribunaux aux délinquants condamnés à un emprisonnement de deux ans ou plus. Cela comprend la surveillance en établissement et dans la collectivité des délinquants à qui le tribunal a imposé une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Le SCC est actuellement responsable d'environ 14 400 délinquants incarcérés dans des établissements et 8 700 délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Le SCC a une présence d'un océan à l'autre, dans les grands centres urbains avec des populations de plus en plus diversifiées, pour les collectivités plus éloignées dans le Nord. Le SCC gère les établissements, les centres de traitement, les pavillons de ressourcement autochtones, les centres correctionnels communautaires et les bureaux de libération conditionnelle. De plus, le SCC a cinq administrations régionales qui offrent un soutien de gestion et administratif et joue le rôle de fournisseur des programmes et des services du SCC.

### **1.2 Services correctionnels communautaires**

Au cours d'une journée, le personnel du Service correctionnel du Canada supervise environ 900 délinquants dans les collectivités urbaines et rurales de l'ensemble de la région de l'Atlantique. Dans le cadre du processus de réinsertion sociale, les délinquants sont libérés sous surveillance dans la collectivité.

### **1.3 Objectifs de la présente demande de renseignements**

Comme cela est mentionné ci-dessus, le SCC examine les options pour offrir des mesures de sécurité supplémentaires sous forme de protection des systèmes de travail isolé pour ses employés des collectivités dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador).

À cette étape du processus, il y a plusieurs exigences opérationnelles auxquelles le SCC aimerait obtenir davantage de renseignements auprès de l'industrie, plus particulièrement la disponibilité des appareils et/ou des applications accessibles pour répondre à nos besoins. Ces exigences sont décrites à la section 3.0 ci-après.

Le SCC a décidé d'émettre une demande de renseignements (DR) à l'industrie afin de susciter les opinions d'experts des organisations du secteur privé spécialisés dans la prestation de solutions pertinentes.



## 2.0 Le processus de DR

### 2.1 Nature de la DR

La présente DR vise à :

- Inviter les experts de l'industrie et les fournisseurs éventuels des produits et des services pertinents à apporter une contribution en ce qui a trait aux solutions et aux approches éventuelles pour répondre aux exigences du SCC ou pour harmoniser les attentes du SCC avec la capacité, l'expérience et l'orientation de l'industrie.
- Inviter les spécialistes de l'industrie et les fournisseurs éventuels à faire part de leurs idées sur toute amélioration possible à l'approche planifiée du SCC visant à renforcer la sécurité et la protection de son personnel.
- Inviter les fournisseurs éventuels à exprimer le degré d'intérêt qu'ils peuvent avoir dans la prestation d'une solution au SCC.

**Il ne s'agit pas d'une demande de sollicitations. La présente DR ne mènera pas à l'attribution de contrat.** Par conséquent, les fournisseurs éventuels de tous biens ou services décrits dans la présente DR ne doivent réserver ni du matériel ou des installations, ni attribuer des ressources, qui résultent de tout renseignement contenu dans la présente DR. Elle n'entraînera pas non plus la création d'une liste de fournisseurs. Ainsi, le fait qu'un fournisseur potentiel réponde ou non à cette DR ne l'empêchera pas de prendre part à un approvisionnement futur.

De plus, la fourniture de l'un des biens et services décrit dans cette DR ne suivra pas nécessairement cette DR. La présente DR vise simplement à solliciter les commentaires de l'industrie par rapport aux questions décrites ci-après.

### 2.2 Nature et format des réponses demandées

On demande aux répondants d'indiquer leurs commentaires, leurs préoccupations et, le cas échéant, d'autres recommandations sur la façon dont les exigences ou les objectifs décrits dans la présente DR pourraient être satisfaits. Les répondants devraient expliquer toute hypothèse qu'ils formulent dans leurs réponses.

Il n'existe ni structure ni format formel auxquels une réponse à la DR devrait satisfaire. Les répondants ne doivent pas hésiter à soumettre les renseignements qui, à leur vis, constitueraient une contribution utile et pertinente à l'analyse du SCC de ce projet et à l'élaboration des documents de soumissions pour offrir des produits et/ou des services pour satisfaire à ses exigences.

Le SCC demande simplement que les soumissions liées à cette DR mentionnent la question ci-dessous (section 5.0) à laquelle correspondent les renseignements du répondant. Cela permettra au personnel du SCC de regrouper et de compiler les renseignements soumis sur des aspects précis du projet.



## 2.3 Coûts de réponse

Le SCC ne dédommagera aucun répondant pour les dépenses engagées dans le cadre de la réponse à cette DR.

## 2.4 Traitement des réponses

### 2.4.1 Utilisation des réponses

Les réponses ne seront pas formellement évaluées. Cependant, les réponses reçues peuvent être utilisées par le SCC pour formuler ou modifier ses stratégies d'approvisionnement. Le SCC examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DR. Le SCC peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DR.

### 2.4.2 Équipe d'examen

Une équipe d'examen composée de représentants du SCC examinera les réponses. Le SCC se réserve le droit de faire appel à un consultant indépendant ou d'utiliser les ressources du gouvernement qu'il juge nécessaires à l'examen d'une réponse. Tous les membres de l'équipe d'examen n'examineront pas nécessairement toutes les réponses.

### 2.4.3 Confidentialité

Les répondants doivent marquer toute partie de leur réponse qu'ils considèrent comme prioritaire ou confidentielle. Le SCC gèrera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

### 2.4.4 Activité de suivi

Le SCC peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant aux fins de suivi avec des questions supplémentaires ou aux fins de clarifications de tout aspect d'une réponse. Le SCC peut inviter un répondant, une partie ou la totalité des répondants à présenter leurs soumissions et/ou à effectuer une démonstration de produits pour le SCC. Le SCC n'est pas obligé d'inviter les répondants à cet examen plus poussé et les répondants ne sont pas non plus obligés à participer.

## 2.5 Demandes de renseignements

Puisqu'il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, le SCC ne répondra pas forcément aux demandes par écrit ou en transmettant les réponses à tous les répondants. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DR peuvent adresser leurs demandes à :

Personne-ressource :	Chantal Goudreau
Adresse courriel :	Chantal.Goudreau@csc-scc.gc.ca
Téléphone :	506-851-6305
Télécopieur :	506-851-3305

## 2.6 Présentation des réponses

Les fournisseurs qui souhaitent fournir une réponse devraient l'envoyer à la personne-ressource désignée ci-dessus d'ici le 18 août 2017, à 14 h HAA. Chaque répondant est l'unique responsable d'assurer la livraison à temps de sa réponse au bon endroit.



### **3.0 Exigences relatives à la protection du système de travail isolé**

Voici une liste d'exigences de haut niveau que le SCC a déterminé pour une protection de système du travail isolé. La liste a été élaborée à la suite d'une étude préliminaire des facteurs qui entraînent le besoin d'une solution fondée sur les conditions de travail actuelles et le protocole de sécurité du personnel qui exerce des activités seul loin de leur bureau et dans la collectivité.

#### **1. Appareil technique**

Offrir à la région de l'Atlantique du SCC une protection du système de travail isolé pour deux modèles de téléphones intelligents BlackBerry, c'est-à-dire BlackBerry 10 et BlackBerry Bold (9900, 9780). Ces appareils pourraient être remplacés par une autre marque de téléphone cellulaire à l'avenir; par conséquent, il serait important de noter le type de téléphone avec lequel votre système peut fonctionner.

#### **2. Services administratifs**

Offrir la capacité de modifier les utilisateurs actuels de l'application ou de l'appareil, au besoin, par exemple ajouter un nouvel utilisateur, s'il y a lieu, et modifier le protocole de personnes-ressources, si nécessaire.

#### **3. Gestion de l'information**

Fournir au SCC des renseignements actuels, tels qu'ils ont été communiqués par l'employé du SCC lorsqu'il a fait part de l'emplacement (adresse physique d'une visite et les noms des personnes à visiter) ainsi que la durée de la visite dans la collectivité.

### **4.0 Exigences liées à la cote de sécurité**

#### **4.1 Exigences prévues liées à la cote de sécurité – Demande de proposition (DP)**

Une autorisation de sécurité est une attestation qui est accordée par le Programme de la sécurité des contrats (PSC) de Services publics et Approvisionnement Canada.

Si le processus se poursuit, les exigences de sécurité seront énoncées dans l'ébauche de la demande de proposition (DP) et la DP finale. À mesure que la demande est peaufinée, le Canada mettra au point les exigences du profil de sécurité des fournisseurs; cependant, le Canada anticipe actuellement que les soumissionnaires nécessiteront, au moins, les cotes de sécurité à l'étape de la DP.

- a) La cote de fiabilité du PSC pour tout soumissionnaire retenu qui aura accès à n'importe quel renseignement qui est délicat et/ou propre au Canada ou à une tierce partie (ci-après présenté comme « renseignements de nature délicate »).
- b) l'Autorisation à détenir des renseignements (ADR) du PSC pour l'installation dont le soumissionnaire retenu entend utiliser et conserver les renseignements protégés.
- c) La capacité de la sécurité des technologies de l'information contrôlée par le PSC pour l'installation dans laquelle le soumissionnaire entend utiliser et conserver les renseignements protégés, afin que celui-ci puisse traiter, conserver ou transmettre ces renseignements de façon électronique.



Les fournisseurs doivent s'attendre à ce que le personnel assigné à la participation au travail soit tenu d'obtenir une attestation de sécurité de niveau de fiabilité au moins.

Le Canada s'attend actuellement à ce que tout contrat subséquent puisse nécessiter quelques-unes ou toutes les obligations et restrictions contractuelles suivantes :

- a) Les personnes employées par l'entrepreneur, qui sont tenues de travailler avec les dessins et documents ou de visiter quelques-uns des sites du gouvernement, doivent obtenir une cote de fiabilité.
- b) Toutes les personnes qui effectuent les tâches de l'entrepreneur sous l'initiative doivent obtenir une attestation de sécurité au niveau approprié. Par conséquent, l'entrepreneur doit s'assurer que le personnel approprié possède les niveaux d'attestation de sécurité exigés, et l'entrepreneur doit s'assurer que les attestations de sécurité de son personnel sont traitées d'avance pour s'assurer qu'ils sont en vigueur lorsque nécessaire.
- c) Les exigences et protocoles de sécurité existeront pour assurer que les renseignements de nature délicate et la responsabilité du contrôle de l'entrepreneur, l'installation et l'initiative ne soient pas acquis par quiconque ne possède pas l'attestation de sécurité appropriée à la suite de toute affectation, disposition ou tout transfert par l'entrepreneur, de modifications dans le contrôle de l'entrepreneur, d'exercice des recours par les prêteurs, ou autres.

## **4.2 Processus de sécurité de la Direction de la sécurité industrielle canadienne**

Les cotes de sécurité (émises par le Programme de sécurité des contrats) permettront aux entrepreneurs de travailler dans les locaux du gouvernement du Canada et d'avoir accès aux renseignements confidentiels ou protégés, au besoin. La politique de sécurité du gouvernement du Canada exige que les personnes suivent le processus de vérification de sécurité du personnel si leurs devoirs ou tâches nécessitent un accès aux renseignements et biens secrets ou protégés.

Les fournisseurs doivent être parrainés par un représentant du Canada afin de commencer le processus visant à obtenir ou mettre à jour une attestation de sécurité directement à l'appui à l'initiative.

Les fournisseurs qui n'ont pas actuellement de cotes de sécurité du personnel et de l'organisation au moyen du gouvernement fédéral canadien devraient se référer au Programme de sécurité des contrats (PSC) du site Web de Services publics et Approvisionnement Canada.

La soumission précoce de toutes les demandes d'attestations de sécurité est fortement encouragée. Les fournisseurs sont fortement encouragés à soumettre les demandes d'attestations de sécurité pour les personnes clés et toute autre personne qui peuvent être tenues, au cours des étapes de mise en œuvre, d'avoir accès à des renseignements de nature délicate ou à des sites sécurisés. Les approvisionnements ne seront pas retardés afin d'allouer du temps aux fournisseurs pour obtenir les attestations de sécurité exigées.



### 4.3 Souveraineté des données prévue

La protection des renseignements, du point de vue de la vie privée et de la sécurité; est un élément central de l'intégrité des programmes du gouvernement, qui renforce la confiance au Canada. Tous les renseignements gérés par le Canada exigent la protection, y compris les renseignements publiés afin de protéger de manière adéquate le caractère confidentiel, l'intégrité et la disponibilité des renseignements. Les renseignements pouvant porter jusqu'à la mention « Protégé B » peuvent être communiqués en utilisant le système de travail isolé et il est important que le travail intègre les contrôles appropriés afin de protéger les intérêts du Canada et ceux de ses partenaires à ce niveau de sécurité. Aucun renseignement de niveau supérieur à Protégé B ne sera communiqué par les employés des collectivités dans le cadre de leurs fonctions.

Par ailleurs, les contrôles de sécurité, qui garantissent la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité du travail, sont des exigences impératives pour le système de surveillance du travail isolé, comme les Canadiens s'attendent à ce que le Canada prenne toutes les mesures appropriées pour protéger les renseignements personnels et délicats.

Par conséquent, les services et/ou l'infrastructure demandés sont censés être établis au sein des frontières géographiques et politiques de la région de l'Atlantique au Canada. Des mesures contractuelles et techniques rigoureuses doivent être mises en place afin de s'assurer que les renseignements du gouvernement sont obtenus en tout temps, au moyen de la protection chiffrée et ne peuvent être consultés que par les personnes autorisées à accéder à l'infrastructure à ces fins approuvées par le Canada.

### 4.4 Confidentialité des données et sécurité des renseignements

Toutes les données doivent être gérées en conformité avec l'approche du cycle de vie de la gestion pour le risque de la Sécurité des TI du Centre de la sécurité des télécommunications (c.-à-d. CSE ITSG-33). Il est prévu que le profil de contrôle de sécurité PBMM sera applicable pour cette exigence.

Le Canada exigera que le fournisseur de services établisse et maintienne un programme de confidentialité des données et de sécurité des renseignements, y compris les mesures physiques, techniques, administratives et organisationnelles qui sont conçues pour :

- a) garantir la sécurité et la confidentialité des données du Canada;
- b) protéger contre les menaces ou les risques anticipés à la sécurité ou à l'intégrité des données du Canada;
- c) protéger contre la divulgation, l'utilisation non autorisée des données du Canada ou l'accès à celles-ci;
- d) assurer l'élimination appropriée des données du Canada;
- e) s'assurer que tous les employés, les agents et les sous-traitants de l'entrepreneur, le cas échéant, se conforment à tous les facteurs qui précèdent.



#### **4.5 Menaces liées à l’approvisionnement du gouvernement du Canada**

Outre la menace d’une cyberattaque, il existe une sensibilisation accrue des risques posés par les technologies possiblement vulnérables ou partagées qui peuvent entrer dans les réseaux de communication du GC et l’infrastructure de la TI par l’intermédiaire de la chaîne d’approvisionnement. Le fournisseur de services, s’il y a lieu, sera tenu de donner au gouvernement du Canada une liste de tous les fabricants et de fournisseurs de matériel et de logiciels proposés à être utilisés dans l’infrastructure et les services de la TI avant la signature du contrat avec eux. Le Canada se réserve le droit de rejeter tout fournisseur ou fabricant de logiciel ou de matériel aux fins de sécurité et/ou de stabilité commerciale.

Le fournisseur de services sera tenu de respecter les [Lignes directrices sur la chaîne d’approvisionnement des technologies](#) (LDCAT).



## 5.0 Questions destinées à l'industrie

### (ZONE DOTÉE D'UNE COUVERTURE CELLULAIRE)

Le bureau du district de l'Atlantique du Service correctionnel du Canada a besoin de renseignements sur les systèmes de surveillance isolée qui fonctionnent dans les zones dotées d'une couverture cellulaire. En outre, le service exigé doit fonctionner avec tous les types de téléphones cellulaires. Les questions suivantes sont fournies dans l'unique but d'acquérir des renseignements sur divers types de services offerts et disponibles pour des systèmes de travail isolé qui pourraient assurer la surveillance d'environ 110 employés du SCC qui exercent des activités dans la région de l'Atlantique du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h (fuseau horaire normale de Terre-Neuve-et-Labrador et fuseau horaire de l'Atlantique); ils rendront visite aux délinquants et/ou à leur famille, leurs amis, employeurs et connaissances afin d'évaluer la conformité des délinquants aux conditions de mise en liberté. Un système de surveillance isolée est exigé afin de s'assurer que chaque employé peut signaler une question d'urgence, demander de l'aide ou simplement s'enregistrer pour indiquer qu'il est en sécurité pendant son travail.

Veillez noter : une réponse à ces questions n'indique pas que vous ou votre entreprise avez signé un accord contractuel ou qu'elle a une influence sur la sollicitation future pour la passation de marchés avec le Service correctionnel du Canada; cet exercice vise simplement à réunir des renseignements sur ce que l'industrie peut offrir en matière de protection des systèmes de travail isolé dans les zones dotées d'une couverture cellulaire.

1. Comment votre appareil ou application est-il activé pour commencer la surveillance?
2. Comment un employé du SCC peut-il indiquer une adresse à laquelle il se rend et l'heure prévue auquel le système de surveillance conserverait ces renseignements?
3. Y a-t-il une capacité pour changer un horaire après qu'un employé se soit inscrit à une visite? Comment cela se ferait-il?
4. Le système fonctionne-t-il à l'intérieur des établissements?
5. Le système utilise-t-il un texte, une application ou un autre élément pour faire la surveillance?
6. Existe-t-il des moyens pour maintenir une heure d'arrivée régulière (p. ex., toutes les heures) pour l'employé entre le début et la fin de la visite tout en exerçant des activités? Comment proposeriez-vous la surveillance d'une situation à risque élevé? (p. ex., appels horaires)
7. Y a-t-il des composants de votre appareil/APP/logiciel qui offrent un système de détection aucun mouvement, homme au sol, tremblement à cause de la panique ou demande d'aide? Veuillez préciser lequel fonctionne et la façon dont il fonctionnerait.
8. Comment un employé signale-t-il qu'il est en détresse?
9. Comment l'employé du SCC signalerait-il que la période de surveillance est terminée?
10. Pouvez-vous fournir les modèles et les appareils cellulaires avec lesquels cette application fonctionne?
11. Avez-vous des administrateurs qui conignent des renseignements sur le protocole d'urgence de personnes-ressources? Veuillez fournir une description de la façon dont le présent processus est achevé.



12. Comment la facturation est-elle calculée, c.-à-d. facturez-vous par appel ou par utilisateur?
13. Si votre entreprise devait offrir des services à 110 employés, le coût lié à un an de service serait-il (avant taxes) :
  - A. 1 \$ - 9 999,99 \$
  - B. 10 000 \$ - 19 999,99 \$
  - C. 20 000 \$ - 29 999,99 \$
  - D. 30 000 \$ - 39 999,99 \$
  - E. 40 000 \$ +
14. Y a-t-il d'autres frais supplémentaires dans le cadre de la prestation de ce service qui dépasse les coûts fixes? Veuillez préciser la façon dont cela est calculé.
15. Comment proposeriez-vous l'offre d'un service de surveillance isolée au Service correctionnel du Canada (provinces de l'Atlantique : Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador)?
16. Seriez-vous en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles?
17. Avez-vous des commentaires ou des renseignements supplémentaires à donner au SCC?

### **(ZONE SANS COUVERTURE CELLULAIRE)**

Le bureau du district de l'Atlantique de Service correctionnel du Canada a besoin de renseignements sur les systèmes de surveillance isolée qui fonctionnent dans les zones QUI N'ONT PAS de couverture cellulaire. Les questions suivantes sont fournies dans l'unique but d'acquérir des renseignements sur divers types de technologies disponibles, qui pourraient assurer la surveillance des employés du SCC qui exercent des activités dans la collectivité de l'Atlantique du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h (fuseau horaire normale de Terre-Neuve-et-Labrador et fuseau horaire de l'Atlantique); ils (employés du SCC) rendront visite aux délinquants et/ou à leur famille, leurs amis, employeurs et connaissances afin d'évaluer la conformité des délinquants aux conditions de mise en liberté. Un système de surveillance isolée est exigé afin de s'assurer que chaque employé peut signaler une question d'urgence, demander de l'aide ou simplement s'enregistrer pour indiquer qu'il est sain et sauf dans les zones qui n'ont pas de réception cellulaire.

Veuillez remarquer : une réponse à ces questions n'indique pas que vous ou votre entreprise avez signé un accord contractuel ou qu'elle a une influence sur la sollicitation future pour la passation de marchés avec le Service correctionnel du Canada; cet exercice vise simplement à recueillir des renseignements sur ce que l'industrie peut offrir en matière de protection des systèmes de travail isolé dans les zones sans couverture cellulaire.

1. Comment votre appareil est-il activé pour commencer la surveillance dans une zone qui n'a pas de couverture cellulaire?
2. Comment un employé du SCC peut-il indiquer une adresse à laquelle il se rend et pour laquelle le système de surveillance conserverait ces renseignements?



3. Existe-t-il des moyens pour maintenir une heure d'arrivée régulière (p. ex., toutes les heures) pour l'employé entre le début et la fin de la visite tout en exerçant des activités? Comment proposeriez-vous la surveillance d'une situation à risque élevé? (p. ex., appels horaires)
4. Y a-t-il des composants de votre appareil/application/logiciel ou matériel qui offrent des fonctions de détection d'absence de mouvement, de position, de tremblement à cause de la panique ou de demande d'aide? Veuillez fournir une description de chaque système qui est offert.
5. Comment un employé signale-t-il qu'il est en détresse?
6. Comment fonctionne le système de recours à l'échelon supérieur si aucune réponse n'est fournie?
7. Comment l'employé du SCC signalerait-il que la période de surveillance est terminée?
8. Comment pouvez-vous garantir au SCC que l'appareil assurera la surveillance lorsque l'employé sera à l'intérieur de l'établissement dans les zones sans couverture cellulaire?
9. Si votre entreprise devait offrir des services pour 35 appareils, le coût lié à un an de service serait-il (avant taxes) :
  - A. 1 \$ - 9 999,99 \$
  - B. 10 000 \$ - 19 999,99 \$
  - C. 20 000 \$ - 29 999,99 \$
  - D. 30 000 \$ - 39 999,99 \$
  - E. 40 000 \$ +
10. Y a-t-il d'autres frais supplémentaires dans le cadre de la prestation de ce service qui dépasse les coûts fixes? Veuillez donner plus de précisions sur la façon dont ce montant est calculé.
11. Seriez-vous en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles?
12. Comment proposeriez-vous l'offre d'un service de surveillance isolé au Service correctionnel du Canada, dans les provinces de l'Atlantique : Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador pour les employés du SCC qui travaillent dans la collectivité et n'ont AUCUNE couverture cellulaire?
13. Avez-vous des commentaires ou des suggestions supplémentaires à offrir?

### **COUVERTURE COMBINÉE**

1. Seriez-vous en mesure de fournir des services pour les deux cas de couverture cellulaire et de non-couverture cellulaire? Comment?

**Remarque :** Tous les détails financiers seront traités comme des renseignements exclusifs et confidentiels, si le répondant fait une déclaration de confidentialité dans sa demande.



## 6.0 Liens utiles

*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Justice du Canada) :

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/>

*Loi sur les langues officielles* (Justice Canada) :

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>

*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Justice Canada) :

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-8.6/>

Accès à l'information et protection des renseignements personnels (gouvernement du Canada) :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/atip-airp/index-fra.asp>

Profil des services de la technologie de l'information (TI) du GC (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada) :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/itpm-itgp/it-ti/profil/profiltb-fra.asp>

Lois et règlements du gouvernement du Canada sur l'achat et la vente (Services publics et Approvisionnement Canada) :

<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/Policy-and-Legal-Framework/Statutes-and-Regulations>

Exigences sécurité des contrats du gouvernement du Canada (Services publics et Approvisionnement Canada) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>

## 7.0 Liens vers la norme d'application Web du gouvernement du Canada

Norme sur l'accessibilité des sites Web :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=23601>

Lignes directrices sur l'accessibilité au contenu Web (WCAG) 2.0

<http://www.w3.org/TR/WCAG20/>

Boîte à outils de l'expérience WEB :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/communications/ws-nw/wet-boew-fra.asp>

Norme sur la facilité d'emploi des sites Web :

<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=24227> (en anglais seulement)

Norme sur l'interopérabilité du Web :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ws-nw/wi-iw/index-fra.asp>

Norme sur l'optimisation des sites Web et des applications pour appareils mobiles :

<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27088>